# Bloc 3 | Lutte contre le racisme systémique

**Il est proposé :**

|  |
| --- |
| **3.3**  Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN intègre dans ses formations destinées aux nouveaux exécutifs les différents leviers pour favoriser la participation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l’immigration et améliorer globalement la vie démocratique et l’accueil des nouveaux membres ; |

Les ateliers 3, 7, 9 l’ont adoptée sans amendement.

Les ateliers 1, 2, 4, 5, et 8 ont adopté les amendements suivants :

**Atelier 1**

Ajouter à la fin du texte : et qu'une formation spécifique sur le racisme systémique soit mise sur pied.

**Atelier 2**

après le point ; qu'il crée une formation sur traiter de ces enjeux en particulier.

**Atelier 4**

Ajouter à la fin, et l'éducation des nouveaux membres

**Atelier 4**

 **Sous-amendement :** on ne veut pas seulement former les nouvelles personnes, mais tout le monde.

**Atelier 5**

 à la fin du paragraphe AJOUT: et invite ses syndicats affiliés à se saisir des mesures existantes de médiation interculturelle en milieu de travail

* SOUS-AMENDEMENT (amendement) : Les différents leviers doivent être réfléchis en collaboration avec des Autochtones, des personnes racisées et issues de l'immigration.
* Amendement supplémentaire : intègre dans « le contenu de » de ses formations. (Idée est que cela soit dans la formation et non sur les heures du dîner et optionnel)

**Ateliers 1 et 8**

Biffer le mot « nouveaux ».

**Le comité synthèse recommande l’adoption de la proposition 3.3 en intégrant les amendements des ateliers 4, le 3e amendement de l’atelier 5 et celui de l’atelier 8 pour qu’elle se lise comme suit :**

**3.3 Que le Conseil central du Montréal métropolitain‒CSN** intègre dans le contenu de ses formations destinées aux exécutifs les différents leviers pour favoriser la participation des Autochtones, des personnes racisées et issues de l’immigration et améliorer globalement la vie démocratique, l’accueil et l’éducation des membres.

**Le comité de synthèse recommande que les amendements des ateliers 1 et 2 soient soumis à la plénière comme une proposition distincte pour qu’elle se lise comme suit :**

**3.3.1** Que le CCMM entreprenne des démarches auprès de la CSN afin qu’une formation spécifique sur le racisme systémique soit mise sur pied.